

Soyez réalistes, adaptez-vous...!

Un groupe de travail sur le dédouanement c'est bien, cela permet à la direction générale de remplir la case « dialogue social ».

Mais un cycle de réunion de négociations et de travail sur le nouveau schéma induit par la mise en place du code des douanes de l'Union est largement préférable, tellement nous assistons à une révolution complète de notre savoir-faire douanier avec ce nouvel acte juridique.

C'est en tous cas dans ce sens, que les représentants du SNAD CGT ont poussé les débats ce mardi 29 mai et continueront à demander de véritables avancées sur une véritable organisation du travail de dédouanement au niveau national qui réponde à l'avenir professionnel des agent.e.s et au service public douanier de proximité. Le caractère inopiné du contrôle physique doit être clairement affirmé et les nouveaux outils informatiques, ne doivent pas être un frein à l'initiative.

La DG se dit prête à « parler métier », nous serions tenter de lui dire « chiche », tellement les questions que se posent les douaniers et douanières des services OP/CO sont nombreuses.

Car, loin de s'arc-bouter sur l'action économique et l'accompagnement au millimètre près des entreprises de toutes nationalités sur notre territoire, les personnels des bureaux de douanes de tous types restent très inquiets sur les évolutions réglementaires et la rationalisation du réseau du dédouanement provoquées par le système centralisé national (et demain communautaire).

Les opérateurs économiques ont donc la possibilité de choisir la localisation de leur dédouanement ce qui impliquera à terme une refonte de l'implantation des bureaux de douanes sur tout le territoire ou tout du moins la montée en charge des quatre centres d'expertise et la perte de flux déclaratifs pour les bureaux de présentation.

Un choix, certes, mais non sans une certaine pression de la DG et de certaines DI sans doute soucieuses du fameux prétexte du « dédouanez en France ! ».

Quand le numéro 2 de la direction générale nous indique vouloir « une marge de respiration nécessaire pour les directions en matière de ciblage ou action économique » afin d'identifier la charge de travail et où se situe l'activité économique... Nous avons toutes les craintes ! Pour la CGT, bien au contraire, nous croyons à une douane « une et indivisible » si l'on peut dire, dans laquelle la disparité des méthodes de travail entre DI doit absolument être proscrite.

La CGT demande un véritable cadre de travail national répondant à ce nouveau schéma afin que des fiches de postes adaptées dans chacune des parties du réseau du dédouanement - du SARC au bureau déclaration/présentation - aident les agent.e.s à se positionner et recrée un collectif de travail trop souvent abandonné par la concentration des missions. Le ciblage doit donc être un travail collectif et vertical du bureau de présentation au SARC et inversement.

Tout au long de ce GT, la CGT a rappelé que nombreux services de gestion des procédures étaient en grande difficultés depuis la mise en place du CDU en 2016 et que nous demandons une véritable concertation actée en CTR pour répondre à la charge de travail en constante évolution dans ces services. Pour la CGT, il est inadmissible que les formations comptables pour ces agent.e .s ne soient toujours pas mises en place, qu'il y ait encore des disparités de pratiques métiers entre directions, que le mal-être professionnel n'est pas étudié plus en amont et que certains PAE continuent encore à mettre la pression sur ces pôles.

La DG reconnaît aussi que les connaissances des entreprises locales par les bureaux de présentation peut permettre un meilleur ciblage de celles-ci dans le plan de contrôles des opérateurs en dédouanement centralisé ou non. Nous demandons à associer bureaux de déclaration et de présentation dans les plans de contrôle pour ne pas perdre le savoir.

Au discours très lissé et libéral de la responsable de la division commerce extérieur de la DGDDI, sur l'adaptabilité de l'État aux logiques concurrentielles des grands groupes, nous avons répondu par la volonté de construire une douane socialement et économiquement utile qui répondrait aux enjeux d'une relocalisation nécessaire de l'industrie.

Enfin, au propos très volontaristes sur le CETA*, nous avons aussi rappeler qu'un accord de libre-échange était rarement synonyme de droits et garanties supplémentaires pour les citoyens.

Fort de nos nombreuses interventions sur une volonté de cycle de négociations sur le nouveau schéma du dédouanement, deux groupes de travail sur les pôles gestion des procédures et l'organisation du travail des bureaux de présentation seront programmés prochainement

Pour la CGT, le travail réel des agents OP/CO sur le terrain, leurs craintes quand à l'avenir de leurs structures et leurs difficultés à véritablement faire leur métier de douanier, à savoir contrôler, doivent être mis sur la table d'un prochain CTR.

La CGT y veillera... !

*CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement ou Accord économique et commercial global, un traité international de libre-échange